

## SEANCE DU 16 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, MM. FIORINA (à partir du point 2 de l'ordre du jour), MIETTE, adjoints, Mmes CLAU, PEYRUSSE, MM. AVERSENG, NOGUES, Mmes DEBIAIS (à partir du point 2 de l'ordre du jour) et GUESDON, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Absents non excusés : MM. BOUDET et ROQUES

M. NOGUES assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

### **BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2** **DE2019 001**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

COMPTES DEPENSES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article		
D	F	023			Virement à la S.I	+ 56 903
D	F	014		739211	Attributions de compensation	+ 6 000
D	F	011		62878	Remb. Frais à d'autres organismes	- 2 000
D	F	011		62876	Remb. Frais au GFP de rattachement	- 4 000
D	I	040		2313	Constructions	+ 56 903

COMPTES RECETTES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article		

R	F	042		722	Immo. corporelles	+ 56 903
R	I	021			Virement de la section fonctionnement	+ 56 903

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**DEMANDE SUBVENTION POUR DERATISATION**  
**DE2019 002**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- *SOLLICITE*, comme par le passé, l'attribution d'une subvention de 40 % du montant des frais de dératisation, versée par le Département,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente délibération.

**ESPACE ASSOCIATIF – DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DE2019 003**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet d'extension et de réhabilitation des anciens vestiaires en Espace associatif.

L'estimation des travaux globale s'élève à 237 040,90 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 20 148,48 € HT soit un coût d'opération de 257 189,38 € HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter :

- une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat.
- une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région
- une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
TRAVAUX	237 040,90 €	Etat DETR	77 200 €	30 %
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	20 148,48 €	Conseil départemental	56 000 €	22 %

		Région création :	34 000 €	25 %
		Région réhabilitation :	30 200 €	30 %
		SOUS TOTAL	197 400 €	
		autofinancement commune de Saint Porquier	59 789,38 €	23,00 %
TOTAL DEPENSES	257 189,38 €	TOTAL RECETTES	257 189,38 €	100,00 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant des travaux indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Occitanie au titre du Soutien à l'aménagement des espaces publics, du département de Tarn-et-Garonne et dans le cadre du contrat de Ruralité.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la Région et du Département.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Monsieur le maire demande une interruption de séance à 20h15 pour une durée de 5 minutes. A son retour, il demande que soit effectué une consultation afin d'obtenir plusieurs propositions d'honoraires d'architectes pour le suivi de ce chantier.

Le point n°5 de l'ordre du jour est discuté mais reporté à une date ultérieure compte tenu du fait que le taux applicable à la révision des loyers ne sera connu qu'à la fin du premier trimestre de 2019.

Le conseil municipal approuve la demande de révision des loyers pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Convention occupation des salles par les associations : Mme Morel présente une convention d'occupation des salles municipales. Des modifications doivent être apportées : le renouvellement annuel, l'indisponibilité en cas de travaux, adjonction d'une annexe avec les dates réservées prédéfinies.

Chaises pour grand loto : L'association AJEUSAIN estime qu'il manque 150 chaises pour organiser les lotos, pour un coût estimé à 2000 € H.T auquel il faut ajouter le problème du stockage. Un projet de container pour entreposer du matériel pour les associations et les services techniques est à l'étude.

Vide grenier dans les rues : Monsieur Miette informe qu'il est possible d'organiser le vide grenier dans les rues de Saint Porquier à condition d'anticiper son organisation aussi bien pour les riverains que pour la sécurité.

Convention avec Tarn et Garonne Conseil aux Collectivités : Monsieur le maire informe qu'il est possible d'obtenir une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de l'Espace associatif, un courrier sera envoyé au département en ce sens.

Devis salle des mariages : Mme Morel présente un devis de 1291 € pour installer quatre rideaux dans la salle des mariages, à inscrire au budget primitif 2019.

Mutuelle Communale : M. le maire informe qu'il a reçu un représentant de la société AXA qui propose de signer une convention avec la commune, ce qui permettrait aux administrés intéressés de bénéficier d'une remise de 30 % sur leur tarif.

Compteur Linky : Enedis est en train d'installer les nouveaux compteurs Linky sur la commune, le conseil municipal indique que chacun est libre d'accepter ou de refuser son installation si celui-ci est situé sur le domaine privé.

Panneau Pocket : M le maire propose d'abonner la commune au dispositif Panneau Pocket, qui est une application téléchargeable sur smartphone et qui permet d'être alerté instantanément par la municipalité pour un coût de 230€ annuel.

Grand débat national : M Fiorina explique qu'il est nécessaire d'organiser une rencontre avec les habitants de Saint Porquier afin de recueillir leur avis et attentes sur les thèmes du débat. L'idée est d'aller vers les personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer ou de se déplacer. Un tract d'information sera distribué dans les boites à lettres afin d'inviter les habitants à la mairie ou pour proposer de se rendre chez eux pour échanger.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.